

DEP	INSEE	ANNEE	N°
60	500	2022	47

COMMUNE

EXTRAIT DU REGISTRE

LE PLESSIS BELLEVILLE
8, Place de l'Eglise
60330 LE PLESSIS BELLEVILLE

DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 AVRIL 2022

Nombre de membres

En exercice :23

Présents :14

Votants :19

Le trente avril deux-mille vingt-deux à 9h30
le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances sous la présidence de M. SMAGUINE Dominique.

Date de convocation :

22 Avril 2022

Date d'affichage :

22 Avril 2022

PRESENTS : SMAGUINE Dominique, DUVILLIER Benoît-Dominique, WILLET Catherine, ADOUENI Léon, SAUVAT Sandrine, TRABELSI Daniel, THIMOTHE Ketty, GAILLET Gérard, BOUHOURS LOUEDEC Klervi, ALEXANDRE Valérie, ZITO Josette, RIFFET Michel, BOULE Annie, ESPOSITO Laetitia

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur CAVROS Henri qui a donné pouvoir à Monsieur SMAGUINE Dominique

Monsieur MARTIN Philippe qui a donné pouvoir à Madame SAUVAT Sandrine

Monsieur GOMIS Pierre qui a donné pouvoir à Madame THIMOTHE Ketty

Monsieur ROBERT qui a donné pouvoir à Monsieur DUVILLIER Benoît-Dominique

Madame POUSSON Fanny qui a donné pouvoir à Madame ESPOSITO Laëtitia

ABSENTS :

Madame HAMARD Angèle

Madame MASSAU Fatima

Madame CHEVALIER Christine

Monsieur LUKUNGA Joseph

Secrétaire de séance : Monsieur TRABELSI Daniel

Objet : DELIBERATION SUR L'ELECTION DES MEMBRES de la Commission de Délégation de Service Public

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1411-5, D.1411-3, D.1411-4 et D.1411-5,

Vu la délibération 2022-46 du 30 avril 2022 sur les conditions de dépôt des listes pour l'élection de la Commission de Délégation de Service Public,

Monsieur le Maire rappelle qu'en cas de délégation du service public par concession il est nécessaire de faire intervenir une commission spécifique, qui analyse les dossiers de candidature et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public. Cette commission émet ensuite son avis sur les offres qui sont reçues, et dans le cas de la passation de certains avenants.

Pour les communes de 3.500 habitants et plus la commission est constituée du Maire ou de son représentant, président de la commission, et de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants, au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Comme le prévoit l'article D.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Conseil Municipal, a délibéré préalablement pour fixer les conditions de dépôt des listes.

Monsieur le Maire informe qu'une liste a été déposée.

Normalement, les membres du Conseil Municipal doivent voter à bulletin secret mais Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter le vote à main levée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de désigner les membres de la Commission de délégation de Service Public à main levée.

Liste 1 :

Titulaires :

Madame Sandrine SAUVAT
Monsieur Benoît-Dominique DUVILLIER
Monsieur Bruno ROBERT
Madame Catherine WILLET
Madame Laëtitia ESPOSITO

Suppléants :

Madame Annie BOULE
Monsieur Michel RIFFET
Monsieur Daniel TRABELSI
Monsieur Gérard GAILLET
Madame Fanny POUSSON

Monsieur le Maire propose, en conséquence, de procéder à main levée à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants appelés à siéger à la commission de délégation de service public.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1411-1 et L. 1411-5 ;
Considérant la nécessité de créer une commission de délégation de service public ;
Considérant la liste des candidatures déposées ;
Considérant les résultats issus vote à main levée ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède à l'élection des membres de la commission d'ouverture des plis.

Sont donc élus membres de la Commission d'ouverture des plis à l'unanimité :

En qualité de membres titulaires	En qualité de membres suppléants
<u>N°1</u> Madame Sandrine SAUVAT <u>N°2</u> Monsieur Benoît-Dominique DUVILLIER <u>N°3</u> Monsieur Bruno ROBERT <u>N°4</u> Madame Catherine WILLET <u>N°5</u> Madame Laëtitia ESPOSITO	<u>N°1</u> Madame Annie BOULE <u>N°2</u> Monsieur Michel RIFFET <u>N°3</u> Monsieur Daniel TRABELSI <u>N°4</u> Monsieur Gérard GAILLET <u>N°5</u> Madame Fanny POUSSON

Les membres titulaires absents seront remplacés par les membres suppléants suivant l'ordre numérique inscrits.

Fait et délibéré le 30 Avril 2022,
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, D. SMAGUINE




